

Publié le 8 février 2019

Une attaque maladroite contre la communauté Saint-Jean

Lors de la conférence de presse tenue à son retour des Émirats arabes unis, le pape a reconnu pour la première fois le scandale des agressions sexuelles de religieuses par des clercs. L'hommage rendu à son prédécesseur, qui a eu «le courage de dissoudre une congrégation féminine» où «s'était installé cet esclavage des femmes, esclavage allant jusqu'à l'esclavage sexuel des femmes par des clercs et par le fondateur» visait la Communauté Saint-Jean, et l'on ne peut que s'interroger sur cette attaque maladroite et injuste au regard des faits.

Les rencontres avec les journalistes dans l'avion qui ramène le pape à Rome après un voyage comportent toujours des surprises. Le pape parle librement, pas toujours avec prudence, mais il dit en termes simples ce qu'il pense. On est loin du protocole qui était imposé aux journalistes par Joachim Navaro Valls et par le Père Lombardi. Il n'a pas fallu beaucoup de temps à la nouvelle équipe de la communication, sous la direction de Paolo Ruffini, pour imposer son style. Les questions semblent fuser très librement, et le pape y répondrait spontanément. De plus en plus, semble-t-il.

Mais le pape a son propre style ! Ainsi, dans le document qui terminait le Synode sur la jeunesse, il a soudainement parlé de *synodalité* ; après les JMJ de Panama, il a – de manière impromptue, peut-être ? – parlé du célibat sacerdotal optionnel et de la possibilité d'ordonner des hommes mariés pour les communautés de catholiques en état de précarité ; après son voyage aux Émirats arabes unis, il a parlé des agressions sexuelles dans les communautés religieuses féminines, «un dossier sur lequel nous travaillons depuis longtemps». Et soudain, il a fait allusion à une «congrégation française», dont on a obtenu le nom par le nouveau directeur de la Salle de presse, Alessandro Gisotti, qui l'a demandé au pape. Ce nom, qui va courir dans tous les journaux¹ le lendemain et qui fera une nouvelle à la télévision, c'est la Congrégation des Frères de Saint-Jean ! On peut quand même se poser une question : que vient faire cette allusion à la Congrégation des Frères de Saint-Jean dans ce voyage pontifical aux Émirats arabes unis ?

Que vient faire cette allusion à la Congrégation des Frères de Saint-Jean dans ce voyage pontifical aux Émirats arabes unis ?

Le contexte de la question

Pour comprendre, il faut réfléchir un peu sur le contexte dans lequel se situe la question. Nous approchons du 21 février, date à laquelle se réuniront au Vatican les présidents de toutes les

¹ - Voir par exemple [Le Monde](#) du 5 février 2019 et [La Tribune](#) du 6 février 2019.

conférences épiscopales du monde. À cette occasion, les participants recevront une *catéchèse* sur le rôle pastoral des évêques, il y aura des témoignages de victimes – que ferait-on sans elles ? –, des cérémonies pénitentielles et, finalement, on donnera aux évêques des instructions sur ce qu’il leur faudra faire dans les cas où des accusations de «gestes déplacés» seront portées à leur connaissance. Ils devront repartir avec des instructions tellement claires qu’aucun n’ignorera ce qu’il doit faire. Fort bien ! Nous attendons avec espérance et confiance les conclusions de cette réunion, qui devrait mettre au clair l’engagement de l’Église de lutter contre toutes les formes d’agressions sexuelles, et pas seulement contre celles qui sont étiquetées «pédophiles».

Cependant, nous savons aussi que le pape François pense que le cléricalisme est la cause de l’agression sexuelle sur mineur – la pédophilie –, laquelle serait le paradigme de toute forme d’abus de pouvoir, ce qui permet d’exclure les problèmes concernant l’homosexualité et même l’éphébophilie². L’abus du pouvoir d’autorité serait caractéristique des actes du pédophile, qui contraint l’enfant à céder à ses avances en raison de la supériorité qu’il représente, surtout s’il est revêtu de l’état clérical. Cette agression sexuelle serait différente du comportement homosexuel, qui ne comporterait aucune domination, puisqu’il s’agirait d’acte posés par des adultes ayant atteint leur majorité – dix-huit ans au moins – et responsables de leur consentement. Il en serait de même de l’abus des clercs qui contraindraient les femmes à céder à leurs désirs libidinaux.

Dans cette perspective, il est facile d’«instruire» le pape d’un exemple récent de tels abus sexuels en nommant la Congrégation Saint-Jean³, qui comporte «une congrégation féminine [qui aurait été dissoute] par Benoît XVI parce ce que s’était installé cet esclavage des femmes, esclavage allant jusqu’à l’esclavage sexuel des femmes par des clercs et par le fondateur. Parfois le fondateur prend la liberté, vide cette liberté à des sœurs et peut alors se produire ce genre de choses (*sic*)». Brancher le pape sur cet événement était d’autant plus facile que, peu de temps avant son voyage, l’*Osservatore Romano*, dans son supplément féminin *Women Church World*, avait publié un texte de sa rédactrice en chef, Lucetta Scaraffia, un article *Senza Tatto*⁴ (le sens du toucher) sentant le *Me too*, qui dénonçait les abus du clergé sur les religieuses comparées aux enfants pré-pubères qui sont la proie des pédophiles. L’Église devrait donc lutter contre deux formes de déviations sexuelles, celle des clercs pédophiles vis-à-vis des enfants et celle des clercs vis-à-vis des femmes. Deux formes de cléricalisme ! Seulement, deux ?

Remettre les pendules à l’heure

Seulement, en s’attaquant à la Congrégation Saint-Jean, on est quand-même largement à côté de la plaque !

Certes, il y eut des difficultés avec une des deux communautés de femmes fondées par le Père Marie-Dominique Philippe. La première, ce sont les Sœurs contemplatives de Saint-Jean, dont le premier supérieurat a été celui de Sœur Alix, aidée de sa maîtresse des novices, Sœur Marthe, et de

2 - Attirance sexuelle pour les adolescents, donc de personnes ayant atteint et dépassé la période pubertaire.

3 - «La [Famille Saint-Jean](#) regroupe les Frères de Saint-Jean ainsi que deux autres communautés : les Sœurs apostoliques de Saint-Jean et les Sœurs contemplatives de Saint-Jean, et des laïcs, les Oblats de Saint-Jean. Ces quatre branches ont été fondées par le Père Marie-Dominique Philippe et partagent un même charisme.»

4 - *Osservatore Romano*, 027_SPECQ18AI 02/02/2019.

deux conseillères, Sœur Isabelle et Sœur Agnès Marie. La seconde, ce sont les Sœurs apostoliques de Saint-Jean, qui sont sous la juridiction de l'évêque du diocèse d'Autun, Mgr Rivière. À notre connaissance, cette communauté n'a jamais eu les problèmes qu'on a soulignés pour les sœurs contemplatives, qui sont sous la juridiction de Mgr Barbarin, parce que leur maison généralice est à Saint-Jodard. Bien entendu aucun abus sexuel n'a été signalé à leur égard.

Pour les Sœurs contemplatives, après s'être rendu compte qu'il y avait des problèmes de gouvernement surtout relatifs à la confusion entre les questions de liberté de conscience (for interne) et le devoir d'obéissance (for externe), le cardinal Barbarin a demandé à deux abbesses bénédictines émérites d'accompagner cette jeune communauté. Les deux abbesses, l'une de Pradines, Mère Marie-Joseph, et l'autre de Vénieres, Mère Congard, ont, de 2007 à 2009, écouté et tenté de conseiller cette communauté. En 2009, elles

remirent leur rapport à l'archevêque de Lyon, en soulignant que l'obstination de l'une, Sœur Marthe, et la faiblesse l'autre, Sœur Alix, rendaient presque impossible l'amélioration du gouvernement. Toutefois, il faut le souligner, il ne fut nullement question d'abus sexuel d'aucune sorte, et elles n'ont pas constaté des contraintes sexuelles de la part du Père Marie-

Dominique Philippe. Celui-ci a été victime le 20 juillet 2006 d'un AVC qui l'a rendu hémiparétique et incapable de parler. Il est mort quarante jours après, le 26 août.

Le 6 juin 2009, en accord avec la Congrégation pour la Vie consacrée, le cardinal Philippe Barbarin demanda à la prieure générale, Sœur Alix, de démissionner de sa charge et introduisit Sœur Johanna comme prieure générale pour six ans, la chargeant de nommer un nouveau conseil. Avec Sœur Marie-Reine et Sœur Christine, elle forma un nouveau gouvernement.

La crise éclata entre début juillet et décembre 2009. Le 7 juin, trente religieuses signent un refus d'obéissance aux nouvelles directives émanant de l'autorité diocésaine. En juillet, soixante-dix novices et professes temporaires quittent Saint-Jodard, et elles se réfugient surtout à Cenves et à Attichy. En novembre, la Congrégation pontificale pour la Vie religieuse et consacrée nomme Mgr Jean Bonfils, évêque émérite de Nice, commissaire pontifical ayant comme mission de réorganiser la vie et l'unité de la communauté. Rome, en plus, interdit aux quatre religieuses du premier gouvernement de vivre ensemble, sans pour autant les démettre de leurs vœux. Mgr Bonfils, après maintes difficultés, parvient à réunir toutes les religieuses de la communauté à Lourdes en 2010, en vue de les remettre sous le gouvernement de la prieure générale, Sœur Johanna. Il interdit par contre, malgré l'opposition du cardinal Rodé, préfet de la Congrégation de la Vie consacrée (Rome), aux quatre membres de l'ancien priorat d'être présentes et de participer au vote. On vote en effet une nouvelle constitution.

Mgr Bonfils ayant terminé son mandat, Mgr Henri Brincard, évêque du Puy-en-Velay, est nommé en février 2011 nouveau commissaire pontifical. Il tente de mettre en acte les décisions prises à Lourdes. Les quatre premières religieuses (Sœur Alix et les autres), déjà relevées de leurs vœux par Mgr Brincard, sont également interdites de toute vie religieuse, comme l'affirme une lettre de la

En s'attaquant à la
Congrégation Saint-Jean, on
est quand-même largement à
côté de la plaque !

Congrégation de la Vie consacrée envoyée par Mgr Becciu, le substitut, en août 2014. Conformément à la permission donnée par Rome, des sœurs ayant quitté la communauté des sœurs contemplatives de Saint-Jean fondent la communauté «Maria Stella Matutina» dans le diocèse de San Sebastian, en Espagne. En avril 2015, c'est l'élection de Sœur Paul-Marie Moulin comme prieure générale des Sœurs contemplatives de Saint-Jean. En février 2016, c'est le décès de Sœur Alix en Espagne.

Dans toute cette histoire, il n'est nullement question d'abus sexuels entre les religieuses et les frères. Ce n'est pas cela qui a causé la crise, qui l'a alimentée, ni qui l'a conduite à l'éclatement de la communauté des religieuses contemplatives, dont le nombre s'est considérablement réduit, ce qui les a contraintes à quitter Saint-Jodard. Le pape Benoît XVI n'a jamais dissous la vraie communauté des contemplatives de Saint-Jean, mais l'institut fondé par des jeunes sœurs en rébellion contre l'autorité. L'institut qui l'a remplacé est pour le moment une association privée de fidèles, en plein accord avec Rome. On pourrait dire que, si Sœur Alix et Sœur Marthe ont animé la révolte, c'est en raison de l'attachement profond qu'elles éprouvaient envers leur Père fondateur. Mais surtout en raison de leur vue personnelle et obstinée concernant le gouvernement d'une communauté religieuse. Mais ce n'est pas un problème sexuel, c'est un problème psychologique et un manque sérieux de formation.

Y a-t-il eu des problèmes sexuels ?

En mars 2013, le prieur général, le Père Thomas Joachim, révèle de sa propre initiative que le fondateur des frères et des sœurs de Saint-Jean, le Père Marie-Dominique Philippe, avait «posé des gestes contraires à la chasteté à l'égard de plusieurs femmes adultes qu'il accompagnait⁵». Les plaintes qui l'ont conduit à rendre publique cette révélation venaient de femmes laïques. Elles ont, comme cela arrive dans toutes les dénonciations, ouvert la bouche et généré des plaintes, des vraies et des fausses. Plusieurs religieuses ont ainsi déposé des plaintes. À les lire, on se rend compte que les gestes «déplacés» se passaient souvent au moment des confessions : la tête était trop penchée, les caresses sur les mains trop intenses et trop dirigées vers son intimité. Mais il y aurait eu plus que de simples caresses. L'affectivité était trop manifeste, et la sensualité n'était pas au point. Et l'enseignement du Père Philippe insistait trop sur l'amitié dans son commentaire de la *Métaphysique* d'Aristote au Livre Z, mettant en doute les paroles de Thérèse d'Avila et d'autres auteurs spirituels du XVI^e et du XVII^e siècles sur les «amitiés particulières» telles qu'on les concevait à cette époque !

Ces propos, mais aussi les gestes, ont troublé nombre de jeunes femmes et de jeunes hommes. La simplicité des rencontres que l'on favorisait entre les religieuses et les religieux – sans entrer

dans la fondation de communautés mixtes, comme ce fut le cas dans l'éclosion des communautés après Vatican II – a entraîné quelquefois des relations qui dépassaient l'amitié métaphysique ! Il est

Parler de clercs qui transforment les religieuses en «esclaves sexuelles», ce n'est pas une exagération, c'est – involontairement – une calomnie !

5 - Voir [La Croix](#) du 14 mai 2013.

arrivé qu'un frère quitte la communauté pour se marier. Mais la plupart de ceux qui sont partis sont partis avec des femmes parfois mères qu'ils suivaient spirituellement. D'autre part, il y a un frère qui a été gravement accusé et condamné par Rome d'abus sexuels sur des femmes, dont des sœurs contemplatives. Il a été condamné à cinq ans de mise à l'écart. Mais cela ne fait qu'un cas, et ce n'est pas exclusif de la communauté Saint-Jean. Mais de là à parler de clercs qui transforment les religieuses en «esclaves sexuelles», ce n'est pas une exagération, c'est – involontairement – une calomnie ! D'ailleurs, le Vatican a corrigé ce terme du pape le lendemain du retour du pape par cette précision publiée le 6 février par la salle de presse : «Quand le Saint Père, se référant à la dissolution d'une Congrégation, a parlé "d'esclavage sexuel", il entendait "manipulation", une forme d'abus de pouvoir qui apparaît aussi dans un abus sexuel».

Ce n'est pas un reproche fait au pape, qui réfléchit et pense à partir des documents qu'on lui fournit. Que connaît-il de la Communauté des Frères de Saint-Jean ? Qui donc a eu intérêt à faire passer le Père Marie-Dominique Philippe pour un émule du Père Maciel, le fondateur des Légionnaires du Christ-Roi ? On ne le saura pas ! Mais les faiblesses d'un homme qui n'est pas toujours un «saint fondateur» ne conduisent pas l'arbre planté à être stérile ! L'homme sème, mais Dieu seul donne la croissance !

Aline Lizotte

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr